

Commune de LA VESPIÈRE-FRIARDEL

Procès- verbal de la séance du 19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mr BALLOT Sylvain, Maire.

Sont présents : Mr Sylvain BALLOT Maire, Mr Denis BOUCHÉ, Mme Sylvia BOUCHÉ, Mr Denis CHÉRON, Mr Serge DROUET, Mme Annick FONTAINE, Mme Brigitte GOSSET, Mme Simona JAMES, Mme LARROQUE Josiane, Mr Fabien LECOMTE, Mme Sandrine LEMAÎTRE, Mme Virginie MILCENT, Mr Fabrice OURSEL, Mr Lionel PAUL, Mme Karine ROSELIER et Mr Jean-Pierre TISSIER.

Etaient absents : Mr Jacky GRENIER excusé
Mr Philippe BREDEAUX excusé

ORDRE DU JOUR

- *Nomination d'un secrétaire de séance.*
- *Approbation du compte-rendu du 12 avril 2023*
- *Délibération modificative de la mise à disposition de la salle communale*
- *Délibération pour l'effacement de réseaux de la Rue Saint Rémy*
- *Délibération de la modification des statuts du SIVOM Orbec la Vespière-Friardel*
- *Délibération de la DETR pour le projet de rénovation énergétique de la salle communale*
- *Délibération de la CALN pour le projet de rénovation énergétique de la salle communale*
- *Délibération de demande de subvention de APCR+*
- *Délibération changement de numérotation des habitations rue de Chambrais*
- *Délibération décision modificative du budget N°1*
- *Délibération du Comité de Programmation des dossiers leader Pays d'Auge 2023-2027*
- *Questions diverses.*

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Josiane LARROQUE a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 avril 2023

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu du 12 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DE LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que la salle des fêtes peut être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités culturelles et plus généralement de loisirs (soirée, repas ou thés dansants) ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis quelques temps, nous recevons des demandes de réservation pour l'organisation de loto sous l'égide d'une association.

Après un tour de table très constructif, il en ressort la suggestion suivante :

- Que les lotos organisés par des associations mais sous-traités à des professionnels sont interdits.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

ACCEPTENT par 15 voix pour et une abstention la proposition ci-dessus évoquée.

Toute personne souhaitant utiliser la salle devra en formuler la demande et en fonction des disponibilités et de la nature de la manifestation envisagée, une autorisation sera délivrée par la Mairie sous forme d'un contrat de location.

DÉLIBÉRATION POUR L'EFFACEMENT DE RÉSEAUX DE LA RUE SAINT RÉMY

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est de 31 833.59 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 100% pour la résorption des fils nus, de 70% sur le réseau d'éclairage (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 70% sur le réseau de télécommunication. La participation communale s'élève donc à 4 761.65 € selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,
- Prend acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- Donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
 - Décide du paiement de sa participation soit :
 - Par un fonds de concours (section d'investissement)
 - En une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de 795.84 €
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

DÉLIBÉRATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM ORBEC LA VESPIÈRE-FRIARDEL

La compétence camping a été transférée de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie au Sivom Orbec-La Vespière avec effet rétroactif au 01 janvier 2023.

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la décision qui a été adoptée lors de la séance du conseil Syndical du SIVOM Orbec- La Vespière-Friardel en date du 13 mars 2023 concernant la modification nécessaire des statuts et de l'article suivant :

- L'article 3 : Compétences.

Suite à cette modification statutaire, le Sivom Orbec-La Vespière, nous demande d'en délibérer en ce sens.

Suite à l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDENT de prendre en considération la modification de l'article 3, la compétence suivante :

- Camping à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les statuts seront modifiés en ce sens.

DÉLIBÉRATION DE LA DETR POUR LE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE COMMUNALE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'élaboration du budget 2023, il a été prévu la réalisation de deux postes de défense incendie sur notre territoire.

Dans le cadre de ces projets, Mr le Maire souhaite faire une demande de DETR auprès du département.

Les travaux concernés sont l'aménagement du terrain, l'achat de la bâche, la mise en place de la bâche et les accessoires pour la mise en service ainsi que l'entourage de protection.

Ces travaux sont estimés à ce jour pour 2 bâches à 29 910 € HT sachant que ces devis seront certainement réactualisés par rapport à l'augmentation des matières premières.

Ces travaux s'élèvent à un montant global de : 29 910 € HT.

Ce projet sera autofinancé à un taux de 80 % soit : 23 928 €

Il est sollicité auprès de la DETR 20% soit : 5 982 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

AUTORISENT Mr le Maire à solliciter une demande de DETR auprès du Département

DÉLIBÉRATION DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CALN 2023

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de fonds de concours peut être demandée pour les travaux de rénovation énergétique de la salle communale.

Ces travaux concernent le changement de tout l'éclairage (pose de dalles LED), changement de tous les radiateurs ainsi que le remplacement de toutes les fenêtres et portes menuiseries en aluminium avec double vitrage.

Ces travaux s'élèvent à un montant global de : 59 212 € HT.

Ce projet sera autofinancé à un taux de 80 % soit : 47 369.60 €

Il est sollicité auprès de la CALN un fonds de concours de 20% soit : 11 842 .40 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

AUTORISENT Mr le Maire à solliciter une demande de fonds de concours auprès de la CALN.

DÉLIBÉRATION DE DEMANDE DE SUBVENTION DE APCR +

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat a mis en œuvre un plan d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics avec entre autres le changement de fenêtres, éclairage etc...

Afin de bénéficier de cette aide, une demande d'APCR + peut être demandée pour les travaux de rénovation énergétique de la salle communale.

Ces travaux concernent le changement de tout l'éclairage (pose de dalles LED), changement de tous les radiateurs ainsi que le remplacement de toutes les fenêtres et portes menuiseries en aluminium avec double vitrage.

Ces travaux s'élèvent à un montant global de : 59 212 € HT.

Ce projet sera autofinancé à un taux de 80 % soit : 47 369.60 €

Il est sollicité auprès de l'APCR une subvention de 20% soit : 11 842 .40 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

AUTORISENT Mr le Maire à solliciter le Département pour solliciter une demande de subvention APCR +.

DÉLIBÉRATION DU CHANGEMENT DE NUMÉROTATION RUE DE CHAMBRAIS ET RUE DE MONTREUIL

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil qu'une convention a été signée avec le département du Calvados pour l'accompagnement, la validation et la publication de l'adressage de la Commune en date du 07 février 2023.

Monsieur le Maire informe qu'une erreur de numérotation a été constatée sur la rue de Chambrais et la rue de Montreuil.

Un entretien avec les habitants concernés par ce changement de numérotation va être effectué.

Un courrier personnalisé sera joint pour chacun des habitants concernés leur indiquant leur nouveau numéro de logement, afin de faire les changements nécessaires auprès des organismes tels que les banques, la sécurité sociale, les caisses de retraites, eau, électricité, assurances, cartes grises etc...

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

VALIDE en tous points ces modifications.

DÉLIBÉRATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1

Mr le Maire présente aux membres du conseil municipal, les différentes modifications budgétaires à prendre en compte suite à une demande de restitution de trop perçu au titre de la taxe d'aménagement émis envers le débiteur OMNIUM. Ainsi qu'un virement du compte 7033 vers le compte 7032 erreur d'inscription budgétaire.

Ci-dessous le détail des différents virements de crédits à appliquer pour équilibrer le budget :

	Compte	Montant
Virement de la section de Fonctionnement	021	3 700 €
Virement à la section d'investissement	023	3 700 €
Autres produits de gestion courante	7588	3 700 €
Taxe d'aménagement (dépenses)	10226	3 700 €
Virement du compte 7033	7033	- 2 000 €
Virement du compte 7032	7032	+ 2 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

ACCEPTENT les différentes décisions modificatives du budget 2023 à prendre en compte

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION DES DOSSIERS LEADER PAYS D'AUGE 2023-2027

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que le Département du Calvados est lauréat de l'appel à candidatures régional LEADER pour la période 2023-2027. Le territoire bénéficie d'une enveloppe pour financer des projets innovants, participant au dynamisme et à l'attractivité des zones rurales et facilitant les coopérations.

Le programme LEADER est animé et piloté par un comité de programmation, composé d'un collège public et d'un collège privé. Cette instance se réunira une fois par trimestre, elle est garante de la bonne marche du programme et elle a notamment pour rôle de sélectionner les projets qui bénéficieront de fonds LEADER et suivre la progression du programme.

Le Comité de programmation sera composé de 16 binômes au sein du collège public (élus communautaires et élus de commune peu dense) et 17 binômes au sein du collège privé (représentants d'associations, d'entreprises etc...)

L'installation du comité de programmation GAL Pays d'Auge est prévue le 28 août.

De ce fait, il est nécessaire que notre commune membre, délibère pour désigner ses représentants au sein du comité qui ont été indiqués au moment de la remise de candidature. Il s'agit de Mme Sandrine LEMAITRE et de Mr Sylvain BALLOT.

QUESTIONS DIVERSES

Pour info le SDIS est venu contrôler les poteaux incendie sur la commune ex Friardel début juin.

Fin de la séance à 20 H 36.